

Séance du 2 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux juin à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christelle CLEMENT, Maire.

Présents : Evelyne BARRAND, Catherine BALMEUR, Michèle BIGOT, Jean-Luc BOITEUX, Anne CHARLES, Christiane CHAROLLE, Christelle CLEMENT, Thierry GOUSSET, Sophie LORIOZ, David MERIQUE, Sandrine MOTRET, Jean-Louis NEISS, François ROUSSELLE, Eric SUCHET.

Absent(s) : Benjamin GUYOT (procuration à Christelle CLEMENT)
(Possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs cf LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire).

Secrétaire de séance : Evelyne BARRAND

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2022

Pour :15 Contre :0 Abstention :0 Accepté à l'unanimité

N°2022/41
Travaux de
démolition et
désamiantage -
Immeuble locatif 6
place de la mairie

Pour :15
Contre :0
Abstention :0
Accepté à
l'unanimité

Madame le Maire rappelle le projet de démolition de l'immeuble locatif situé 6 place de la mairie et fait un point sur les démarches effectuées (permis de démolir obtenu et diagnostic amiante avant démolition réalisé). Elle présente dès lors le devis de l'entreprise PBTP Démolitions d'un montant de 49 400,00 euros HT, soit 59 280,00 euros TTC pour la démolition et le désamiantage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-Accepte le devis de l'entreprise PBTP Démolitions d'un montant de 49 400,00 euros HT, soit 59 280,00 euros TTC pour la démolition et le désamiantage ;

-Autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant et tous les documents s'y rapportant ;

-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

N°2022/42
Forêt – règlement
et tarif de
l'affouage
2022/2023

Pour :15
Contre :0
Abstention :0
Accepté à
l'unanimité

L'affouage étant partagé par foyer, seules les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune sont admises à ce partage.

En conséquence, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la campagne d'affouage **2022-2023** en complément de la délibération concernant l'assiette, la dévolution et la destination des coupes.

Elle propose de maintenir la taxe d'affouage au prix de **40,00€**.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;
Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-Arrête le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;

-Fixe le montant de la taxe d'affouage à **40,00 €** ;

-Autorise Madame le Maire à signer tout document y afférant.

N°2022/43
Acquisition de matériel informatique pour l'espace France Services
Pour :15
Contre :0
Abstention :0
Accepté à l'unanimité

Madame le Maire présente le devis de la société Gigamedia pour l'équipement informatique nécessaire dans le cadre de l'ouverture de l'espace France Services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-Approuve le devis de la société Gigamedia d'un montant de 4 818,51 euros HT, soit 5 782,21 euros TTC ;

-Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL au taux de 30% ;

-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;

-Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N°2022/44
SIED70
Modification des statuts et des compétences
Pour :15
Contre :0
Abstention :0
Accepté à l'unanimité

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les délibérations du SIED70 en date du 7 avril 2022 concernant :

- La reprise de la compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » par la commune de VAUVILLERS ;
- Le changement de siège social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve la reprise de la compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » par la commune de VAUVILLERS ;

- Approuve le transfert du siège social du SIED 70 au 1 Rue Max Devaux 70 000 VESOUL et la modification de statuts qui en découle.

N°2022/45
SIED70
Maintenance de l'éclairage public
Pour :14
Contre :1
Abstention :0
Accepté à la majorité

Madame le Maire rappelle que le SIED 70 propose aux communes un service dédié à la maintenance des installations d'éclairage public dont les objectifs sont de :

- Garantir une maintenance préventive assurant une qualité de fonctionnement et de performance ;
- Gérer et suivre les demandes d'intervention curatives via un outil dédié ;
- Répondre aux demandes de DT/DICT ;
- Réaliser le géoréférencement des réseaux souterrains d'éclairage public existant.

La contribution d'adhésion pour ce service est fixée à 15 € par an et par point lumineux pendant 3 ans. La mise en place de ce service, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtées dans la convention jointe en annexe.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 février 2022 par laquelle la commune a manifesté le souhait d'adhérer au service,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- 1) **APPROUVE l'adhésion de la commune au service de maintenance des installations d'éclairage public présenté par Madame le Maire ;**
- 2) SOLLICITE les prestations associées à ce service ;
- 3) APPROUVE les conditions financières de la contribution annuelle ;
- 4) AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion en annexe et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

**N°2022/46
Adhésion à
l'AUDAB**

*Pour :15
Contre :0
Abstention :0
Accepté à
l'unanimité*

Madame le Maire présente à l'assemblée l'Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté, dénommée AUDAB et propose d'y adhérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-Décide d'adhérer à l'AUDAB ;

-Approuve la convention d'engagement réciproque d'une durée de quatre ans, soit 2022-2025, ainsi que le versement d'une cotisation annuelle ;

-Accepte la signature de l'avenant n°2022-01 pour le versement d'une subvention unique d'un montant de 13 500,00 euros correspondant à 25 jours de travail à 540,00 euros;

-Autorise Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

Questions diverses